



Les travailleuses du CPE Multi-Gardes de St-Lin obtiennent toutes les conditions nécessaires à la poursuite des négociations et suspendent l'exercice de leur grève générale illimitée



Réunis en assemblée générale spéciale, la cinquantaine de travailleuses et travailleurs du CPE Multi-Gardes de St-Lin a adopté Un protocole de suspension de la grève générale illimitée déclenchée le 26 avril dernier.

Au terme des journées de négociation des 4 et 5 mai derniers, les directions des CPE Multi-Gardes, et Au royaume des bouts de choux de St-Lin ainsi qu'Aux portes du matin de Lavaltrie et Lanoraie ont accepté de se soumettre à une démarche de transparence économique tel que l'exigeait la partie syndicale.

« Depuis l'obtention des votes de grève à l'unanimité dans les trois CPE concernés, nous avons toujours tenu le même discours. Nous avons promis de sursoir à l'exercice de la grève si les directions acceptaient de se soumettre à une démarche de transparence économique avec toutes les données nécessaires pour le faire. Aucune concession de nos conditions de travail n'était possible autrement. Ça n'a pas été facile, mais notre message a été entendu et nous tenons notre promesse », déclare Lili Tremblay, présidente du Syndicat des travailleuses en service de garde de Lanaudière – CSN.

Les prochaines semaines seront dédiées aux analyses des états financiers. Une fois les résultats et les recommandations connus, les parties reprendront le processus de négociation. Il n'est pas exclu que des ententes puissent intervenir aux CPE Au royaume des bouts de choux et Aux portes du matin, sans pour autant compromettre le processus d'analyse financière. Cependant, compte tenu de la particularité de la situation, il n'y aura aucune rencontre de négociation possible au CPE Multi-Gardes avant que les analyses ne soient complétées par la firme MCE Conseils.

Les travailleuses et les travailleurs de l'auberge du Lac Taureau voient leurs conditions de travail améliorées

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'auberge du Lac Taureau-CSN de Saint-Michel-des-Saints a signé leur nouvelle convention collective en décembre dernier. La nouvelle convention, maintenant appliquée depuis quelques mois, porte ses fruits. Plusieurs travailleuses et travailleurs ont vu leur sécurité d'emploi accroître et leur statut d'emploi amélioré. Plusieurs salarié-es ont obtenu le statut de salarié-e régulier. Concrètement, cela permet d'obtenir des avantages liés aux conditions de travail : horaires de travail, congé de maladie et, notamment, le régime de vacances annuelles.

Les employés syndiqués de l'usine Coraltex de Berthier renouvellent leur contrat de travail

Le 26 février dernier, les travailleuses et travailleurs de l'usine Coraltex de Berthier ont accepté dans une proportion de 73 % les termes de leur nouvelle convention collective.

À la fin de l'année 2017, un processus de vente de l'entreprise a été initié par le propriétaire actuel de Coraltex engendrant du même coup une certaine vague d'incertitude auprès des travailleuses et travailleurs syndiqués. « Dès l'annonce officielle de la vente, nous avons été mis en contact rapidement avec le futur propriétaire qui a su nous convaincre de ses intentions de ne pas retarder le processus de négociation » souligne monsieur Stéphane Lacoursière, président du syndicat.

En effet, le futur acquéreur, monsieur Andy Marotta, a pris soin de rencontrer rapidement les représentants du syndicat afin de rassurer ceux-ci sur les perspectives futures de l'entreprise et le processus de négociation qui devait s'amorcer. Ainsi, le renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2017 n'aura nécessité que deux journées de négociation. Le processus rapide aura permis d'inscrire des gains importants. L'entente signée le 15 mars dernier aura, entre autres, permis aux syndiqués de resserrer les règles régissant les changements technologiques et l'ajout et la bonification de primes diverses.

D'une durée de trois ans, la nouvelle convention collective prévoit des augmentations générales annuelles des salaires de 2.5 % auxquelles s'ajoute l'équivalent en pourcentage de l'augmentation annuelle du salaire minimum, avec un maximum supplémentaire de 2 %. Ainsi, en 2018, l'augmentation générale des salaires sera de 4.5 %.

Les salariés du Syndicat du Plastic de St-Jacques (CSN) entérinent une entente de principe de longue durée

Réunis en assemblée générale le 8 février dernier, les salariés du Syndicat du plastic de St-Jacques (CSN) ont donné leur aval à l'entente de principe qui était intervenue quelques jours auparavant avec l'employeur. C'est par un vote favorable à 88 % que les travailleuses et travailleurs ont accepté un contrat de travail d'une durée de 7 ans. Il s'agit d'une première pour ce syndicat qui fêtera ses 45 ans cette année.

En plus du facteur investissement, un autre paramètre qui doit être considéré par le syndicat lorsque vient le temps de signer une entente de longue durée est l'augmentation des salaires. Le comité de négociation avait un mandat sans équivoque à ce sujet, la bonification des salaires étant le point central des demandes syndicales.

C'est avec une proposition d'augmentation totale de 18,75 % répartie sur 7 ans que le comité de négociation s'est présenté à l'assemblée générale, ce qui représente une augmentation moyenne de 2,7 % par année. Certaines autres clauses ont été améliorées, entre autres, les libérations syndicales, la banque d'heures supplémentaires, les primes et un rattrapage salarial de 2 % pour les salariés des métiers.

« Nous sommes plus que satisfaits du règlement intervenu entre les parties, tout le monde en sort gagnant » a résumé François Racine, président du syndicat.

Nouvelles



Le Conseil central de Lanaudière a maintenant une borne de recharge pour véhicules électriques pour les utilisateurs de la bâtisse.

Prochaine assemblée générale

→ Le 21 juin 2018

À 9 h

Au Château Joliette